

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **BLONDEL LOGISTIQUE CANALS** sur la commune principale de l'AIOT ZONE D'ACTIVITE 82170 CANALS.

La référence de votre dossier est **A-3-UKQXQEAQV** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/09/2023 à 11h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **78650396100058**

Raison sociale **BLONDEL LOGISTIQUE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

MORCOURT

02100 MORCOURT

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR HSE - CONFORMITÉ**

Référent

Fonction : **DIRECTEUR HSE - CONFORMITÉ**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BLONDEL LOGISTIQUE CANALS**

Description des activités :

L'activité principale, sur ce site, consiste à stocker des groupes électrogènes contenant leur plein de carburant (GNR) dans 1 cellule de stockage. Cette activité fait suite au gain d'un marché passé par ENEDIS pour mettre à disposition des groupes électrogènes en cas d'urgence sur des sites.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZONE D'ACTIVITE

82170 CANALS

X : 563045

Y : 6307185

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 93 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par l'activité du groupe BLONDEL seront très limités. Il pourra s'agir de chiffons souillés issus de la maintenance des groupes électrogènes et éventuellement de matières absorbantes souillées au GNR en cas de fuite lors de la manipulation des groupes électrogènes. Ces déchets seront alors caractérisés de déchets dangereux et seront évacués conformément à la réglementation en vigueur (BSD et entreprise dûment autorisée à collecter et traiter ce type de déchets). En parallèle, des déchets ménagers seront générés par le personnel sur place. Ces déchets seront collectés par le service public.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Afin d'assurer une détection précoce d'un départ d'incendie dans chacune dans la cellule et zone de charge, celles-ci sont équipées de caméras de vidéo surveillance thermiques et classiques. Une remontée vers un centre de télésurveillance agréé est en place. (Levée de doute vidéo) La cellules et aire de stockage extérieure sont équipées d'extincteurs adaptés aux risques. De plus, des RIA sont implantés dans la cellule de stockage. La défense extérieure contre l'incendie sera assurée par des poteaux incendie public et privé respectant les dispositions d'implantation de l'arrêté du 22/12/08. La cellule est équipé d'un système de désenfumage assuré par des exutoires en toiture représentant 2 % en surface utile .

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)